

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR13.38PR**

concernant

- **l'adoption du plan d'aménagement « de la rue des Cygnes »,**
- **l'adoption de la réponse à l'opposition suscitée par l'enquête publique,**
- **et une demande de crédit d'investissement de Fr. 270'000.-
pour la réfection partielle d-e la rue des Cygnes.**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 6 janvier ainsi que le 19 février 2014.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Valérie JAGGI WEPF, Madeleine LECHMANN, Arta PAPAZI, Emilienne WAGNIÈRE, Jacques FIVAZ, Walter MÜLLER, Christian WEILER et du soussigné, Thomas JENNI, rapporteur à la place de Jacques FIVAZ pour une question d'emploi du temps.

La délégation municipale était composée de Madame la Municipale Marianne SAVARY, de Monsieur Markus BAERTSCHI, chef de service URBAT, de Monsieur John AUBERT, responsable de l'urbanisme à URBAT, ainsi que, pour la 2ème séance, de Monsieur Claude MULLER, responsable de région au Service des routes du Canton de Vaud. Nous les remercions pour leurs explications et les réponses qu'ils ont apportées aux questions de la Commission.

Le préavis concerne la section sud de la Rue des Cygnes, soit la section entre le giratoire des Cygnes et le Quai de la Thièle. En plus de la réfection complète de la chaussée, le préavis propose principalement le rétrécissement de la route afin de réduire la vitesse et donc de sécuriser les abords de cette rue très fréquentée par les enfants (UAPE, L'Impro et Conservatoire).

Ce projet soulève plusieurs critiques de la part des commissaires :

Alors que cet axe Centre-Lac paraît propice aux vélos (notamment par rapport à l'insécurisant Quai de l'Ancienne Douane), rien n'est prévu pour les cyclistes. Mais l'ajout d'une bande cyclable, avec sa contrainte de largeur minimale d'un mètre cinquante, aurait pour conséquence de rendre caduque l'objectif de réduction de la vitesse et de sécurité pour les piétons. Le trafic cycliste en bidirectionnel, bien que souhaitable, n'est pas possible. Enfin, la zone de dépose-minute prévue sur le côté droit de la route est dangereuse pour les cyclistes.

De l'avis de la commission, le projet ne peut donc pas, en l'état, garantir la sécurité des cyclistes et des piétons. C'est la raison pour laquelle les commissaires ont accueilli favorablement, lors de la 2ème séance, la proposition écrite de l'association Pro Velo qui consiste en la fermeture d'une partie de la Rue des Cygnes à la circulation automobile au niveau du pont CFF. Cette proposition émane à l'origine de l'ancienne Commission Deux Roues qui l'avait formalisée en mai 2000 (proposition no B04).

Le transit par cette section sud de la Rue des Cygnes n'est pas indispensable au trafic automobile puisque le Quai de l'Ancienne Douane et la Rue William Barbey permettent de rejoindre les sites auxquels elle donne accès. On peut aisément imaginer le report des quelques 1500 véhicules par jour transitant par cette section de rue sur le Quai de la Thièle ou le Quai de l'Ancienne Douane. L'accès aux automobiles par le nord de cette section sud de la Rue des Cygnes pourrait subsister pour la dépose de matériel ou de passagers, mais la rue deviendrait interdite aux véhicules motorisés au niveau des voies CFF jusqu'au Quai de la Thièle.

C'est en effet la partie sud de cette section sud de la Rue des Cygnes qui est problématique pour la circulation, avec le trafic automobile, des vélos et des piétons : la rue y est plus étroite, les virages réduisent la visibilité et le pont CFF obscurcit la chaussée. La création d'une bande cyclable à cet endroit n'offrirait pas de sécurité supplémentaire aux vélos : les véhicules larges devraient alors « mordre » sur la bande.

La fermeture de ce segment Quai de la Thièle/pont CFF au trafic automobile entraînerait inévitablement la suppression des quelques places de parc qui s'y trouvent ainsi que la modification de l'itinéraire de la ligne de bus 605. Ce dernier point nécessitera une étude approfondie mais paraît tout à fait réaliste. Dans le cadre d'AggloY, un nouvel itinéraire pour cette ligne semble déjà prévu, selon les dires du directeur de TRAVYS.

Cet aménagement offrirait un passage sécurisé aux piétons et cyclistes du centre désirant se rendre vers les rives du lac et vice-versa. Il ne nécessiterait que peu d'investissements afin d'offrir la possibilité aux cyclistes de tourner à gauche au Quai de la Thièle.

Conclusions :

Dans cette optique de fermeture au trafic automobile d'une partie de la Rue des Cygnes, la commission vous recommande, à l'unanimité, de refuser le préavis tel que proposé et enjoint la Municipalité à effectuer sans tarder les travaux de réfection indispensables de la chaussée et à étudier rapidement cette proposition B04 de la Commission Deux Roues.

Yverdon-les-Bains, le 21.03.2014

Le rapporteur

Thomas Jenni

